Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2008 fixant la liste des établissements mentionnés aux 2° à 6° de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière qui sont dirigés par un directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière de classe normale

NOR: AFSH1531977A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret nº 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2008 modifié fixant la liste des établissements mentionnés aux 2° à 6° de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière qui sont dirigés par un directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière de classe normale,

Arrête:

Art. 1er. – A l'article 1er de l'arrêté du 15 décembre 2008 modifié susvisé fixant la liste des établissements mentionnés aux 2º à 6º de l'article 2 de la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière qui sont dirigés par un directeur des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux de la fonction publique hospitalière de classe normale, il convient d'apporter les modifications énumérées ci-après :

I. – Les établissements suivants sont retirés de la liste

Maison de retraite, à Vendeuil (Aisne).

Maison de retraite, à Saint-Gobain (Aisne).

Maison de retraite, à Valgorge (Ardèche).

Maison de retraite, à Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Pleaux (Cantal).

Maison de retraite, à Saint-Illide (Cantal).

Maison de retraite, à Trébrivan (Côtes-d'Armor).

Foyer de l'enfance de la Garenne, à Morlaix (Finistère).

Centre de réinsertion Le Relais, à Quimper (Finistère).

Service départemental d'accueil et d'accompagnement familial, à Brest (Finistère).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Génolhac (Gard).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à La Bastide-d'Armagnac (Landes).

Maison de retraite, à Ouzouer-le-Marche (Loir-et-Cher).

Maison de retraite, au Monastier-sur-Gazeille (Haute-Loire).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Castelnau-Montratier (Lot).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Salviac (Lot).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Nasbinals (Lozère).

Maison de retraite, au May-sur-Evre (Maine-et-Loire).

Maisons de retraite, à La Haye-du-Puits, Lithaire et Neufmesnil, direction commune (Manche).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Vaudrimesnil (Manche).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Alexain (Mayenne).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Ballots (Mayenne).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Chantrigne (Mayenne).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Landivy (Mayenne).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Oisseau (Mayenne).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, au Pas (Mayenne).

Institut de rééducation, à Montmédy (Meuse).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Morbecque (Nord).

Maison de retraite, à Tracy-le-Mont (Oise).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Avion (Pas-de-Calais).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme).

Maison de retraite, à Champlitte (Haute-Saône).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire).

Maison de retraite, à Flumet (Savoie).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la vallée d'Aulps à Saint-Jean-d'Aulps (Haute-Savoie).

Foyer de l'enfance Tandou, à Paris (Paris).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Doudeville (Seine-Maritime).

Foyer d'hébergement, à Maromme (Seine-Maritime).

Maison de retraite, à Montivilliers (Seine-Maritime).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne).

Maison de retraite, à Ablis (Yvelines).

Etablissement public départemental pour adultes handicapés, à Mauléon (Deux-Sèvres).

Maison de retraite, à La Garde (Var).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Mazan (Vaucluse).

Maison d'enfants à caractère social réseau villas, à Vedène (Vaucluse).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Bains-les-Bains (Vosges).

Institut médico-éducatif, à Darney (Vosges).

Maison d'accueil spécialisée, à Thaon-les-Vosges (Vosges).

Maison de retraite, à Saint-Fargeau (Yonne).

II. – L'établissement suivant est ajouté à la liste

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Bavay (Nord).

Art. 2. – Le directeur général de l'offre de soins, au ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'offre de soins :
La sous-directrice par intérim
des ressources humaines
du système de santé,
M. LENOIR-SALFATI